

Département de la Moselle
Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France

COMMUNE DE MORSBACH

Plan Local d'Urbanisme

06-2-1 – Annexes sanitaires

Prescription de la révision du PLU	DCM	16/03/2022
Arrêt du projet de PLU	DCM	28/05/2025
Approbation de la révision du PLU	DCM	04/03/2026

Document approuvé par DCM le 04/03/2026

Date de référence : mars 2026

ASSAINISSEMENT

Contexte réglementaire

La loi sur l'eau de décembre 2006, impose certaines obligations en matière d'assainissement et de traitement des eaux usées :

Assainissement collectif

L'assainissement est géré par la collectivité qui assure :

- La collecte
- Le transport
- Le traitement des eaux usées

Assainissement non collectif

Chacun gère son installation, Chacun installe et entretient son dispositif de traitement.

« La collectivité n'a qu'un rôle de contrôle »

En application du code L 2224-10 du code des collectivités, les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique :

1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

La Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France exerce la compétence de l'assainissement collectif, constituée des réseaux de collecte, de transport et des stations d'épuration. Elle est gérée par bassins versants dont les principaux sont ceux de la **BASSE-ROSSELLE**, et de l'Agglomération de **FORBACH-SUD**. La compétence de la collecte ne lui a été attribuée qu'à compter du 1er janvier 2016 par arrêté préfectoral du 06/11/2015.

Le Service porte sur les collecteurs et ouvrages de collecte, transport ainsi que sur la station d'épuration des eaux usées à FORBACH-Marienu pour les communes desservies par le système d'assainissement du secteur de la BASSE-ROSSELLE.

L'ouvrage d'épuration

Le secteur Basse Rosselle est rattaché à la station d'épuration de Forbach-Marienu qui possède une capacité nominale d'environ **73 000 équivalents habitants**.

Il concerne :

- les communes ou parties de communes suivantes : COCHEREN, FOLKLING (Village), FORBACH, **MORSBACH**, OETING, PETITE-ROSSELLE, ROSBRUCK, STIRING-WENDEL (Ouest), THEDING (Nord), représentant une population raccordée ou raccordable de **43 375 habitants (15 776 abonnés)**,
- les populations des collectivités allemandes frontalières, représentant sur l'exercice, **environ 9000 habitants**, dont les effluents sont également transportés par les divers collecteurs intercommunaux et traités par la station précitée ;
- les effluents d'origine industrielle correspondant à environ **2 600 équivalents habitants**.

Ainsi, ce sont **environ 55000 habitants** qui sont raccordés.

✓ collecteurs de collecte, transport et ouvrages connexes comportant :	
- conduites toutes sections confondues (gravitaires et forcées)	: 230km
✓ stations de pompage d'eaux usées (PR)	: 29u
- déversoirs d'orage (DO)	: 92u
- bassins de pollution (BP)	: 26u (hors BP de la STEP*)

Le secteur de Forbach-Sud est lui, rattaché à la station d'épuration de **Kerbach « Moulin Neuf »**, dans les effluents proviennent

- des communes ou parties de communes suivantes : Behren-lès-Forbach, Bousbach, Etzling, Gaubiving (annexe de Folkling), Kerbach, soit **10 922 habitants (4553 abonnées)**,
- Les effluents en provenance de la zone industrielle du Technopôle correspondant à environ 800 EH.

Afin de répondre aux exigences européennes, la station d'épuration de Kerbach, construite en 1983 et d'une capacité de 23 000 équivalent-habitants, vient d'être entièrement réhabilitée. Capable aujourd'hui de traiter les pollutions carbonées, azotées et phosphorées avec des rendements particulièrement élevés, elle est gérée par contrat d'affermage.

Gestion du Service

A compter du 01/09/2010, le contrat d'affermage de la Basse-Rosselle pour le transport et le traitement des eaux usées, d'une durée initiale de 12 ans, a été renouvelé avec VEOLIA EAU – Générale des Eaux. Il porte à la fois sur les collecteurs et ouvrages communautaires ainsi que sur la STEP de FORBACH-Marienu. Le 29/09/2021, un avenant d'harmonisation prolonge son échéance jusqu'au 31/12/2025 ainsi que celle des contrats « Collecte » Forbach, « Collecte » Stiring-Wendel. Il permet notamment d'uniformiser les clauses contractuelles des contrats, d'intégrer les travaux de renouvellement du poste de relevage de Rosbruck et de préciser les modalités d'élimination des boues d'épuration.

Les réseaux de transport de la Basse-Rosselle comportent :

- 35km de canalisations de transport
- 44 déversoirs d'orage
- 13 bassins de pollution
- 19 stations de pompage
- 3 640 regards environ

Curage préventif : plus de 16km de canalisations tous diamètres confondus ont été curés.
Inspection télévisée : 2 160 mètres de réseaux ont été inspectés.

Le système d'assainissement collectif / non collectif :

L'ensemble de la commune fonctionne en assainissement collectif.
Le réseau d'assainissement est de type unitaire.

Les habitants équipés en assainissement non collectif sont soumis à la réglementation du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), une compétence rendue obligatoire aux communes par la loi sur l'eau de décembre 2006.

Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé de valider la mise en place d'un SPANC dont le service est géré en régie directe à compter du 1er janvier 2018, pour les seules compétences obligatoires suivantes : Mettre en place d'un contrôle périodique une fois tous les 10 ans Etablir à l'issue du contrôle un document expliquant si nécessaire soit, dans le cas d'un projet d'installation, les modifications à apporter au projet pour qu'il soit en conformité avec la réglementation en vigueur, soit, dans le cas d'une installation existante, la liste des travaux à réaliser par le propriétaire pour supprimer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement Percevoir une redevance auprès des usagers

Extrait du rapport du président au conseil communautaire de Forbach sur le prix de l'assainissement et la qualité des services, exercice 2022 – Source : <https://www.agglo-forbach.fr/>



1.3 - Charges polluantes traitées

a) Analyse statistique des résultats d'autosurveillance réglementaire

Volumes traités m3/j		
nombre de valeurs	total m3 traités	valeur moyenne
365	4 738 429	12 982

Pluviométrie mm/j (valeurs mensuelles)		
nombre de valeurs	total	valeur moyenne
365	613 mm	1.68 mm

Charges polluantes entrantes sur le système de traitement (kg/j)									
	MES	DCO	DBO5	N-NH4	NTK	N-NO2	N-NO3	NGL	PT
MOYENNE	3 270	5 152	1 951		537			537	61

Charge sortie (kg/j)									
	MES	DCO	DBO5	N-NH4	NTK	N-NO2	N-NO3	NGL	PT
MOYENNE	97	295	61		48			119	4

Rendement épuratoire (%)						
	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	PT
MOYENNE	96	93	96	91	79	93

Qualité moyenne de l'eau épurée (mg/L)									
	MES	DCO	DBO5	N-NH4	NTK	N-NO2	N-NO3	NGL	PT
MOYENNE	11.3	27.9	5.7		4.1			9.4	0.4

Conformité rejet					
	MES	DCO	DBO5	NGL*	PT*
teneur maxi (mg/L)	30	100	25	15	2
rendement mini %	90	75	90	70	80

nb analyses	104	104	53	53	53
nb non conformes	1	0	0	1	0
% conformes	99	100	100	99	100

* vérifiable en moyenne annuelle

A – Service d'Assainissement de la BASSE-ROSSELLE

1 - Usine de dépollution

1.1 - Description

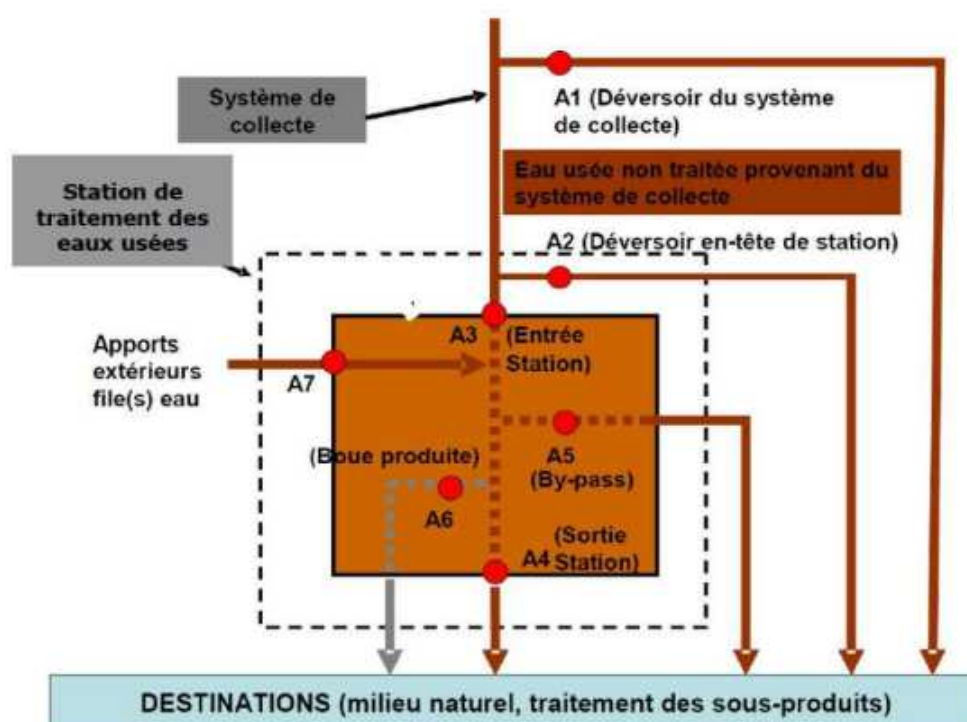
Les volumes collectés par le réseau d'assainissement de la BASSE-ROSSELLE sont traités à l'usine de dépollution de FORBACH-Marienu.

1.2 - Volumes traités et débits

Les volumes réglementaires entrants sur le système de traitement (A2 + A3 + A7 selon code SANDRE (voir schéma ci-dessous)), s'élèvent à 4 738 429 m³

Le débit journalier moyen s'établit ainsi à hauteur de 12 982 m³

Le volume réglementaire by-passé par le déversoir d'orage de la STEP (point A2) s'élève à 684 604 m³.



Programme des opérations future :

En 2023, la CAFPF a prévu le lancement de l'étude de renouvellement de la station d'épuration de Forbach, des travaux de réhabilitation, de renouvellement, de modification ou de dévoiement du réseau mais pas sur la commune de Morsbach.

Principes d'assainissement des zones à urbaniser

Principes généraux :

Les rejets d'eaux pluviales résultant de l'imperméabilisation des sols dues à l'urbanisation nécessitent la mise en œuvre de mesures pour maîtriser les débits rejetés tant en quantité qu'en qualité. Des préconisations ont été apportées à cet égard dans le règlement du PLU.

Le principe est la gestion de l'eau à l'endroit où elle tombe, cette recommandation est clairement définie dans le document « la ville et son assainissement » publié par le Ministère de l'écologie et du développement durable en Juin 2003.

Les dispositifs de gestion des eaux pluviales à la parcelle peuvent consister à :

- l'évacuation des eaux vers un émissaire naturel à écoulement superficiel : cours d'eau, fossé, ... Dans ce cas l'autorisation du gestionnaire du milieu de rejet est à solliciter,
- limiter l'imperméabilisation et en compenser les effets,
- récupérer et réutiliser l'eau de pluie (citernes, ouvrages bétonnés enterrés...),
- infiltrer les eaux de toiture dans le sous sol : l'infiltration est autorisée pour les eaux de toiture en zone d'habitation, elle est à étudier au cas par cas pour les autres zones,
- infiltrer les eaux des espaces non circulés, des espaces verts,
- conserver tant que possible les écoulements naturels préexistants à l'aménagement,
- éviter la concentration des ruissellements (risque de débordement, entraînement de pollution) par l'intégration dans l'urbanisme de la gestion des eaux pluviales : dénivelés de terrains, espaces verts, noues, caniveaux, zones de stockages en eau ou à sec...
- raccorder les eaux pluviales avec un débit limité déterminé en fonction du système d'assainissement aval et du milieu récepteur dans le respect de la réglementation en vigueur,
- concevoir des niveaux de fonctionnement selon les conditions météorologiques.

Application aux zones urbanisées :

Dans le cadre de réaménagement des espaces publics, la recherche de limitation des ruissellements doit être prise en compte dès l'élaboration du projet.

Dans l'espace privé, la mise en œuvre de système de récupération et d'infiltration des eaux de pluie à la parcelle, doit être prioritaire, elle sera donc étudiée lors des dépôts de permis de construire.

Application aux zones d'urbanisations futures :

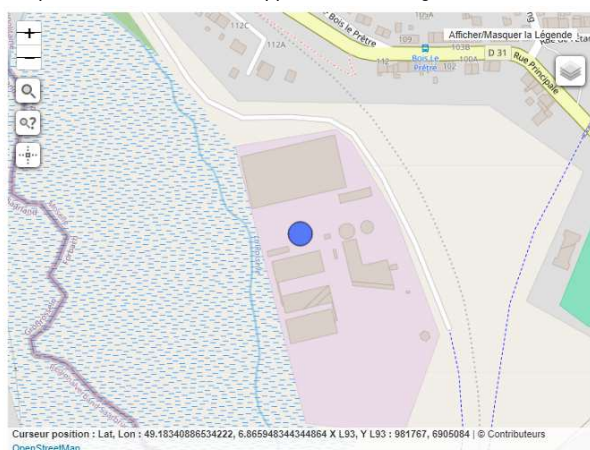
Le mode d'assainissement devra être de type séparatif. Dans le cadre des opérations d'ensemble, les eaux pluviales devront prioritairement être gérées sur site et le cas échéant seront rejetées après traitement et à débit limité dans le milieu naturel dans le respect de la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, la recherche de limitation des ruissellements doit être prise en compte dès l'élaboration du projet. Dans l'espace privé, on privilégiera la mise en œuvre de système de récupération et d'infiltration des eaux de pluie à la parcelle.

Les eaux usées devront être rejetées dans le collecteur et acheminées vers l'ouvrage collectif lorsqu'il existe.

Fiche synthétique sur la station d'épuration de Forbach Marienau – source

<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>



Curseur position : Lat, Lon : 49.18340886534222, 6.865946344344864 X L93, Y L93 : 961767, 6905084 | © Contributeurs

OpenStreetMap

Afficher le point de rejet sur la carte

Désactivé

Afficher le point de rejet sur la carte, double-cliquez sur le point de rejet pour le supprimer

Afficher la couche des zones sensibles

Désactivé

Afficher la couche des zones sensibles

Afficher la couche des zones de production ou de parage conchylicole -

Désactivé Métropole

Afficher la couche des zones de production ou de parage conchylicole - Métropole

Données Clés 2023

Station de traitement des eaux usées de FORBACH MARIENAU

Charge maximale en entrée	73 844 EH
Capacité nominale	73 000 EH
Débit arrivant à la station	
Valeur moyenne	15 102 m3/j
Percentile95	29 367 m3/j
Débit de référence retenu	29 367 m3/j
Production de boues	812 TMS/an

Résultats des conformités

Conformité réglementaire équipement	oui
Conformité réglementaire performance	oui
Conformité globale collecte	non

EAU POTABLE

La Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France est au cœur du cycle de l'eau et assure l'alimentation de ses communes et de leurs habitants.

La Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France assure l'alimentation en eau potable des communes de

Alsting	Kerbach	Spicheren
Behren-lès-Forbach	Metzing	Stiring-Wendel
Bousbach	Morsbach	Tenteling-Ebring
Diebling	Nousseviller-Saint-Nabor	Théding
Etzlin	Oeting	Ippling
Folking-Gaubiving	Petite-Rosselle	Hundling
Forbach	Schoeneck	

bien que ces deux dernières ne fassent pas partie du périmètre de la Communauté de Communes.

Cocheren et Rosbruck sont membres du Syndicat des Eaux du Winborn. Théding situé sur le versant sud, est géré par le Syndicat d'Assainissement et d'adduction d'Eau potable de Farébersviller et Environs, et Farschviller est membre du Syndicat des Eaux de Seingbouse.

La gestion du service public de l'eau est confiée à **Veolia Compagnie Générale des Eaux** par contrat du 20 juillet 2010, pour une durée de 12 ans et à compter du 1 septembre 2010, l'affermage de son réseau d'eau potable. La durée du contrat a été prolongée par l'avenant n°4 signé le 21 juillet 2021 ; son échéance est fixée au 30 avril 2030, sauf résiliation anticipée. Au 1er janvier 2014, les communes d'Alsting et de Schoeneck ont été intégrées au périmètre affermé.

Les sources d'alimentations en eau potable

L'approvisionnement en eau provient essentiellement des achats d'eau auprès du **Syndicat des Eaux du Winborn et de fournisseurs allemands**. La Communauté d'Agglomération de Forbach ne dispose plus d'unité de traitement en service depuis avril 2002, date d'arrêt de l'utilisation des eaux d'exhaures minières.

Les eaux provenant de 3 forages au grès ne subissent pour leur part aucun traitement hormis la chloration préventive imposée par le plan Vigipirate.

Le tableau suivant indique les prélèvements par site :

PRODUCTION 2021	VOLUME EN m ³
Forages : « Clément COLLOWALD » à ETZLING	255 567
PFISTERQUELLE à BEHREN	121 494
ALSTING	3 791
TOTAL production	380 852

Quantité utilisée par la commune de Morsbach :

La quantité utilisée par la commune est de 106 758 m³.

Longueur et type de réseau :

Données RAD (rapport annuel du délégataire) SEE exercice 2021 :

- Nombre d'abonnés : 1108
- Longueur réseau : 21220 ml

Rendement et pertes du réseau de distribution pour la commune de Morsbach :

Le rendement est de 5.13m³/j/km soit 78.9%

Travaux réalisés et/ou programmés sur Morsbach

Travaux réalisés en 2021

MORSBACH	Rue Nationale (Leclerc Drive)	108mlØ225	
MORSBACH	Rue des Fleurs	51mlØ80	5

Il n'y a pas de travaux prévus pour la commune de Morsbach.

Synthèse du contrôle sanitaire et analyse de qualités des eaux 2023 :

Informations générales

Date du prélèvement	31/01/2023 10h33
Commune de prélèvement	BEHREN-LES-FORBACH
Installation	FORBACH 5 SUD
Service public de distribution	FORBACH CA
Responsable de distribution	VEOLIA EAU REGION EST
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE AGGLOMERATION FORBACH

Conformité

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	-
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui

Résultats d'analyses

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Température de l'eau *	12,8 °C	≥ et ≤ °C	≥ et ≤ 25 °C
Température de l'air *	0,9 °C		
Turbidité néphélobométrique NFU *	0,87 NFU		≤ 2 NFU
Chlore libre *	0,31 mg(Cl ₂)/L		
Chlore total *	0,35 mg(Cl ₂)/L		

* Analyse réalisée sur le terrain



ZONE DE DISTRIBUTION : FORBACH 5 SUD

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. L'eau distribuée a présenté une teneur en manganèse supérieure à 60 microgramme/L (selon avis de l'ANSES du 20/04/2018). Des actions correctives ont été menées. Néanmoins, la consommation de l'eau a été déconseillée aux nourrissons du 12 octobre 2022 au 3 avril 2023.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 102 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 274 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente 45725 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU REGION EST ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COMMUNAUTE AGGLOMERATION FORBACH »	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 98 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
	NITRATES	A Très bonne qualité
	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 7,56 mg/L Valeur maxi : 9 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de mesures : 760 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,006 microgramme/L
	FLUOR	A Très bonne qualité
	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,122 mg/L Valeur maxi : 0,13 mg/L
	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
	DURETÉ	Eau dure
	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 22,1 °f Valeur maxi : 24,5 °f
	MANGANÈSE	Quelques dépassements de la référence de qualité réglementaire.
	Élément d'origine naturelle pouvant générer une coloration de l'eau. Le maximum réglementaire est 50 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 28 Valeur moyenne : 26,3 microgramme/L Valeur maxi : 94 microgramme/L

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau/du/robinet>

SUEZ EAU FRANCE - MORSBACH - RAPPORT DE CONTROLE TECHNIQUE DES HYDRANTS - ANNEE 2021

57484

MORSBACH

Légende
 *Etat -Etat indisponible -En service
 *Anomalie -Avec anomalies -Sans anomalies
 *Accès -Non autorisée -Autorisée
 *Signalisation -Problématique -Autorisée

Hydrants

Commune N°	Type	Implantation	Privé	Adresse	Position X	Position Y	*Etat	Débits en m3 /		Pression/Statique	Anomalies	Observations	
								A 1 bar	Maxi				
MORSBACH 1	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	3 FERME DE GUENSBACH (D103U) Ferme guensbach	987202	6604100			11	13	7.3	Debit à 1bar d'un PI 100 < 50 m3/H Debit à 1 bar d'un PI 100 < 15m3/H Numérotation du PEI absente ou erronée	Absence de numéro. Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2019
MORSBACH 2	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	9 FERME DE GUENSBACH (D103U) Ferme de guensbach	981148	6603864			15	18	7.2	Signalisation ou visibilité incorrecte Debit à 1bar d'un PI 100 < 50 m3/H Numérotation du PEI absente ou erronée Debit à 1 bar insuffisant	PI en partie dans la fosse de la voirie Absence de numéro. Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2019
MORSBACH 3	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	1 RUE DU CHEMIN DE FER	982036	6603466			32	40	4.7	Fuite(s) au racc(s) ou au carré de man. Chaînette(s) cassée(s) ou manquante(s) Debit à 1bar d'un PI 100 < 50 m3/H Numérotation du PEI absente ou erronée	Joint bouchon 65 HS, cordelette bouchon de 65 HS. Absence de numéro. Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2019
MORSBACH 4	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	1 RUE POINCARE	981863	6603655			178	215	4.9		Absence de numéro Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2019
MORSBACH 5	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	RUE POINCARE Vestiaires de foot	982063	6603815			14	20	5.4	Debit à 1bar d'un PI 100 < 50 m3/H Debit à 1 bar d'un PI 100 < 15m3/H Numérotation du PEI absente ou erronée	Absence de numéro Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2019
MORSBACH 6	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	19 RUE ST LOUIS	981697	6603439			155	178	5.3	Fuite(s) au racc(s) ou au carré de man. Numérotation du PEI absente ou erronée Joint HS bouchon de 65, absence de numéro.	Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2019
MORSBACH 7	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	3 RUE DE LASAPINIERE	981540	6603173			120	120	7.0	Joint manquant diamètre 70	Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2021
MORSBACH 8	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	6 RUE NATIONALE (D603)	981527	6602980			150	179	5.3		Absence de numéro Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2019
MORSBACH 9	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	46 RUE NATIONALE (D603)	981845	6603213			31	42	4.8	Chaînette(s) cassée(s) ou manquante(s) Debit à 1bar d'un PI 100 < 50 m3/H	Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2021

SECURITE INCENDIE

SUEZ EAU FRANCE - MORSBACH - RAPPORT DE CONTROLE TECHNIQUE DES HYDRANTS - ANNEE 2021

Commune	N°	Type	Implantation	Privé	Adresse	Position X	Position Y	Débits en m3 / h		Pression/Statique	Anomalies	Observations
								A 1 bar	Maxi			
MORSBACH	10	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	57 RUE NATIONALE (D603) En face de l'Eglise	981991	6903371	27	31	5,0		Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2021
MORSBACH	11	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	91 RUE NATIONALE (D603) En face de la rue des Prés	982262	6903645	47	51	6,0		Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2021
MORSBACH	12	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	111 RUE NATIONALE (D603) Devant le Leclerc drive	982596.1 3	6903966.8 3	120	120	6,0		Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2021
MORSBACH	13	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	24 RUE PASTEUR	982536	6903602	46	69	5,2		Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2021
MORSBACH	14	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	61 RUE PASTEUR En face de Cristal	982384	6903185	38	45	5,1		Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2021
MORSBACH	15	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	105 RUE PASTEUR	982307	6902941	112	129	5,6		Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2021
MORSBACH	16	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	116 RUE PASTEUR	982301	6902733	110	122	5,1		Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2021
MORSBACH	17	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	4 RUE DE LA FORET	982549	6903398	82	94	5,2		Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2021
MORSBACH	18	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	RUE DE LA SAPINIERE Pont de l'autoroute	983272.0 7	6903951.5 2	51	60	4,2		Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2021
MORSBACH	19	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	RUE NATIONALE (D603) Lotissement Pivesso	982494	6903839	26	37	5,8		Verrou HS mesure impossible Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2021
MORSBACH	20	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	SQUARE DE L'EUROPE Près du ruisseau	982332	6903446	68	77	5,2		Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2021
MORSBACH	21	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	19 RUE DE LORRAINE	982559.7 9	6902734.7 7	75	79	4,5		Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2021

Hydrants

Légende

- *Etat
- *Anomalie
- *Accès
- *Signalisation
- Indisponible
- Avec anomalies
- Non autorisée
- Problématique
- En service
- Sans anomalie
- Autorisée

Non conforme en service

SUEZ EAU FRANCE - MORSBACH - RAPPORT DE CONTROLE TECHNIQUE DES HYDRANTS - ANNEE 2021

Hydrants

Légende

- * Etat
- * Anomalie
- * Accès
- * Signalisation
- En service
- Avec anomalies
- Non autorisée
- Problématique
- En service
- Sans anomalie
- Autorisée
- Non conforme en service

Commune	N°	Type	Implantation	Privé	Adresse	Position X	Position Y	Débits en m3 / h		*Etat	*Anomalie	PressionStatique	Anomalies	Observations
								A 1 bar	Maxi					
MORSBACH	27	PI100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	21 RUE DU HERAPEL	981823	6902745	17	35			1,9	Débit à 1bar d'un PI100 < 50 m3/H Numérotation du PEI absente ou erronée	absence de numéro Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2019
MORSBACH	28	PI100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	1 IMPASSE DU LAVOIR	982770.6 3	6903959.8 8	58	68			6.1		Fermé pour cause de fuite : la mairie nous recontactera dès les travaux effectués. Mail du 27 septembre: Bonjour, Je vous informe que le poteau d'incendie cité en objet est à nouveau opérationnel. Cordialement, WOERTH Française Mairie de MORSBACH Service Technique Tél : 03.87.85.30.56 Fax : 03.87.84.00.31 f.woerth@mairie-morsbach.fr
MORSBACH	29	PI100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	61 RUE DE LORRAINE	981996	6903259	46	53			3.2	Verrou capot hors service Débit a 1bar d'un PI100 < 50 m3/H	Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2021
MORSBACH	30	PI100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	RUE DU CHEMIN DE FER Avant le PN SNCF	981599	6903840	19	19			7.1	Débit à 1bar d'un PI100 < 50 m3/H Numérotation du PEI absente ou erronée Débit à 1 bar 19m3	Absence de numéro Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2019
MORSBACH	31	PI100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	RUE DU CHEMIN DE FER Après le PN SNCF	981529	6903832	19	22			7.1	Bouchon(s) racc. cassé(s) ou manquant(s) Chaînette(s) cassée(s) ou manquante(s) Débit a 1bar d'un PI100 < 50 m3/H Numérotation du PEI absente ou erronée Débit a 1b 19m3	Manque 1 bouchon de 65, absence de numéro. Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2019

SUEZEAU FRANCE - MORSBACH - RAPPORT DE CONTROLE TECHNIQUE DES HYDRANTS - ANNEE 2021

Légende

- *Etat
- *Anomalie
- *Accès
- *Signalisation
- Indisponible
- Avec anomalies
- Non autorisée
- Problématique
- Autorisée
- En service
- Sans anomalie
- Non conforme en service

Hydrants

Commune N°	Type	Implantation	Privé	Adresse	Position X	Position Y	Débits en m3 / h		PressionStatique	Anomalies	Observations
							*Etat	*Anomalie			
MORSBACH 32	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	10 RUE DES PRES	982238	6903412	74	79	5,0		Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2021
MORSBACH 33	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	RUE GERARD BARTHEN (ZIEUROPA) Devant Gémo	982756	6904037	120	120	6,0		Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2021
MORSBACH 34	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	RUE GERARD BARTHEN (ZIEUROPA) Devant Rogeray	982828	6903933	104	121	5,5		Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2021

00261 MORSBACH : CONFORAMA

Hydrants

Commune N°	Type	Implantation	Privé	Adresse	Position X	Position Y	Débits en m3 / h		PressionStatique	Anomalies	Observations
							*Etat	*Anomalie			
MORSBACH 35	PI 100	CONFORAMA	<input checked="" type="checkbox"/>	RUE GERARD BARTHEN (ZIEUROPA) Conforama côté réception camions	982903	6903948	75	88	4,0		Contrôle technique du SDIS en 2017
MORSBACH 36	PI 100	CONFORAMA	<input type="checkbox"/>	RUE GERARD BARTHEN (ZIEUROPA) Conforama côté Leroy Merlin	982894	6903839	38	76	5,0		Contrôle technique du SDIS en 2016

00242 MORSBACH : LEROY MERLIN

Hydrants

Commune N°	Type	Implantation	Privé	Adresse	Position X	Position Y	Débits en m3 / h		PressionStatique	Anomalies	Observations
							*Etat	*Anomalie			
MORSBACH 37	PI 100	LEROY MERLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	RUE GERARD BARTHEN (ZIEUROPA) Leroy Merlin entrée du parking	982844	6903852	74	86	4,0		Contrôle technique du SDIS en 2017
MORSBACH 38	PI 100	LEROY MERLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	RUE GERARD BARTHEN (ZIEUROPA) Leroy Merlin à côté de l'autoroute	982900	6903756	67	80	4,2		Contrôle technique du SDIS en 2017

SUEZ EAU FRANCE - MORSBACH - RAPPORT DE CONTROLE TECHNIQUE DES HYDRANTS - ANNEE 2021

Légende
 *Etat
 *Anomalie
 *Accès
 *Signalisation
 -Indisponible
 -Avec anomalies
 -Non autorisée
 -Problématique
 -En service
 -Sans anomalie
 -Autorisée
 Non conforme en service

Commune	N°	Type	Implantation	Privé	Adresse	Position X	Position Y	Débits en m3 / h		PressionStatique	Anomalies	Observations
								A 1 bar	Maxi			
MORSBACH	39	PI 100	LEROY MERLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	RUE GERARD BARTHEN (ZI EUROPA) Leroy Merlin - Arrière du magasin cour de service	982755	6903728	44	56	3.2		Contrôle technique du SDIS en 2017

00421 MORSBACH : METHAVALOR

Légende
 *Etat
 *Anomalie
 *Accès
 *Signalisation
 -Indisponible
 -Avec anomalies
 -Non autorisée
 -Problématique
 -En service
 -Sans anomalie
 -Autorisée
 Non conforme en service

Commune	N°	Type	Implantation	Privé	Adresse	Position X	Position Y	Débits en m3 / h		PressionStatique	Anomalies	Observations
								A 1 bar	Maxi			
MORSBACH	40	PI 100	METHAVALOR	<input checked="" type="checkbox"/>	RUE JACQUES CALLOT Méthavalor avant Parking	981601	6904130	127	132	5.5		Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2021
MORSBACH	41	PI 100	METHAVALOR	<input checked="" type="checkbox"/>	RUE JACQUES CALLOT Méthavalor arrière côté droit près passerelle déchets	981531	6904213	97	103	5.0		Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2021

57484 MORSBACH

Légende
 *Etat
 *Anomalie
 *Accès
 *Signalisation
 -Indisponible
 -Avec anomalies
 -Non autorisée
 -Problématique
 -En service
 -Sans anomalie
 -Autorisée
 Non conforme en service

Commune	N°	Type	Implantation	Privé	Adresse	Position X	Position Y	Débits en m3 / h		PressionStatique	Anomalies	Observations
								A 1 bar	Maxi			
MORSBACH	42	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	RUE DU CENTRE Devant la boulangerie	982139	6903345	42	52	5.0		Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2021
MORSBACH	43	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	7 SQUARE VERLAINE	982570	6903770	71	79	4.7		Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2021
MORSBACH	44	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	RUE ROBERT DOISNEAU	982726	6903694	120	120	5.4		Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2021

SUEZ EAU FRANCE - MORSBACH - RAPPORT DE CONTROLE TECHNIQUE DES HYDRANTS - ANNEE 2021
Hydrants

Commune	N°	Type	Implantation	Privé	Adresse	Position X	Position Y	Débits en m3 / h		Pression Statique	Anomalies	Observations
								A 1 bar	Maxi			
MORSBACH	45	PI 100	Voie publique	<input type="checkbox"/>	8 RUE DE LA SOURCE	982914	6903474	227	227	6,0		Inondation impasse rue de la source arrêté essais à l'0 Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2019

Légende

* Etat	✓	-Indisponible	✓	-En service
* Anomalie	✗	-Avec anomalies	✓	-Sans
* Accès	?	-Non autorisée	✓	-anomalie
* Signalisation	!	-Problématique	✓	-Autorisée

00421
MORSBACH : METHAVALOR
Hydrants

Commune	N°	Type	Implantation	Privé	Adresse	Position X	Position Y	Débits en m3 / h		Pression Statique	Anomalies	Observations
								A 1 bar	Maxi			
MORSBACH	46	PI 100	METHAVALOR	<input checked="" type="checkbox"/>	RUE JACQUES CALLOT Méthavalor arrière près du bâtiment de stockage	981520	6904066	120	126	5,5		Contrôle technique d'un acteur externe au SDIS en 2021

Légende

* Etat	✓	-Indisponible	✓	-En service
* Anomalie	✗	-Avec anomalies	✓	-Sans
* Accès	?	-Non autorisée	✓	-anomalie
* Signalisation	!	-Problématique	✓	-Autorisée

00261
MORSBACH : CONFORAMA
Réserves

N° INSEE	N°	Type	Implantation	Privé	Adresse	Position X	Position Y	Visuel	*Etat	Lig. Asp.	Observations
57484	47	PAR	CONFORAMA	<input checked="" type="checkbox"/>	RUE GERARD BARTHEN (ZI EUROPA) CONFORAMA	982952	6903938		✓	3x100	

Légende

* Etat	✓	-Indisponible	✓	-En service
* Anomalie	✗	-Avec anomalies	✓	-Sans
* Accès	?	-Non autorisée	✓	-anomalie
* Signalisation	!	-Problématique	✓	-Autorisée

00242
MORSBACH : LEROY MERLIN
Hydrants

Commune	N°	Type	Implantation	Privé	Adresse	Position X	Position Y	Débits en m3 / h		Pression Statique	Anomalies	Observations
								A 1 bar	Maxi			
MORSBACH	48	PI 100	LEROY MERLIN	<input type="checkbox"/>	RUE GERARD BARTHEN (ZI EUROPA) Leroy Merlin - Arrière du magasin côté autoroute	982855	6903696	44	56	3,8		Capot d'un poteau cassé ou manquant Chaînette(s) cassée(s) ou manquante(s) Débit à 1bar d'un PI 100 < 50 m3/H

Légende

* Etat	✓	-Indisponible	✓	-En service
* Anomalie	✗	-Avec anomalies	✓	-Sans
* Accès	?	-Non autorisée	✓	-anomalie
* Signalisation	!	-Problématique	✓	-Autorisée

DECHETS

Population concernée

La Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France exerce pleinement la compétence déchet.

A ce titre, elle exerce la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés en lieu et place de chacun de ses 21 communes membres, pour les ménages mais également pour les établissements publics, les commerçants et les artisans :

ALSTING	FOLKLING	PETITE-ROSSELLE
BEHREN-LES-FORBACH	FORBACH	ROSBRUCK
BOUSBACH	KERBACH	SCHOENECK
COCHEREN	METZING	SPICHEREN
DIEBLING	MORSBACH	STIRING-WENDEL
ETZLING	NOUSSEVILLER	TENTELING
FARSCHVILLER	OETING	THEDING

regroupant 76 764 habitants en 2019.

Le Syndicat Mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Moselle-Est (Sydeme) a été créé en juin 1998. Il regroupe aujourd'hui 10 intercommunalités. Deux collectivités du Bas-Rhin (Alsace) sont également membres du Sydeme. Ce dernier regroupe 298 communes et près de 370 000 habitants, soit une production de quelque 160 000 tonnes de déchets ménagers par an.

Le Sydeme a donc pour mission le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, collectés sur son territoire par les structures intercommunales qui le constituent. Il met ainsi en œuvre un schéma global de gestion des déchets, conforme au Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) de la Moselle. Ces collectivités locales se sont réunies dans l'objectif d'apporter ensemble, à moyen terme, une solution cohérente et réfléchie au problème complexe de la gestion de leurs déchets ménagers.

Le Sydeme produit aujourd'hui ses propres sacs Multiflux dans son usine de confection situé au technopôle de Forbach Sud.

Collectes en porte à porte :

- Collecte multiflux est effectuée une fois par semaine, en porte-à-porte. La collecte multiflux permet de différencier deux flux de déchets par l'intermédiaire de deux couleurs de sacs (vert et bleu) et de les collecter en une seule fois dans les bacs hermétiques mis à disposition par la collectivité.
 - Le sac vert contient les biodéchets (déchets organiques notamment),
 - le sac bleu les déchets non recyclables dits résiduels (vaisselle cassée, éponges usagées, jouets cassés, pot en terre cuite, couches culottes, peigne, contenu de la poubelle de salle de bain, lingettes nettoyantes, déchets minéraux ...).
- Collecte des emballages légers un fois par semaine ou une fois tous les 15 jours selon les communes par l'intermédiaire de sacs jaunes transparents dans un bac hermétique mis à disposition par la collectivité. La commune de Morsbach est collectée tous les 15 jours.

Collectes en apport volontaire :

- La collecte du verre s'effectue auprès de bornes d'apport volontaire qui sont à disposition dans les communes (près de 300 réparties sur les 21 communes).
La Communauté d'Agglomération de Forbach a mis en place des bornes à fibreux, afin de collecter les emballages en carton (cartonnettes, petites boîtes en carton) et les papiers, journaux, magazines, imprimés (prospectus et catalogues). Environ 200 conteneurs ont été implantés sur le territoire.
- La Communauté d'Agglomération de Forbach a mis en place un dispositif mensuel visant à collecter vos pneumatiques usagés. Cette opération se déroule tous les premiers mercredis du mois (sauf en août), sur le parking visiteurs de la Communauté d'Agglomération, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00.
- **Morsbach** s'engage pour la revalorisation des textiles avec l'entreprise d'insertion Tri d'Union, depuis 2011. Tri d'Union, qui emploie 23 salariés, collecte les textiles des associations et dans les conteneurs en partenariat avec le Relais et Emmaüs France.
Morsbach dispose de 2 conteneurs situés à proximité du Centre Eric Tabarly.
Sont acceptés dans les conteneurs : vêtements homme, femme, enfant, linge de maison, chaussures, maroquinerie, peluches, jouets

Les déchèteries

La Communauté d'Agglomération de Forbach met à disposition des habitants du territoire 6 déchèteries pouvant accueillir l'ensemble des déchets encombrants et déchets spécifiques.

Les 6 déchèteries communautaires :

- **Déchèterie de Behren-lès-Forbach** (rue du 1^{er} septembre)
- **Déchèterie de Diebling** (rue Principale)
- **Déchèterie de Forbach, Marienau** (rue Principale)
- **Déchèterie de Rosbruck** (rue Nationale)
- **Déchèterie de Spicheren** (rue d'Alsting)
- **Déchèterie de Stiring-Wendel** (rue du Centre)

Les usagers peuvent accéder à toutes les déchèteries.

Le compostage individuel

Dans le cadre de la mise en place des actions visant à atteindre l'objectif de réduction de 7 % des déchets des ménages collectés en porte à porte, et en complémentarité avec la collecte multiflux, la Communauté d'Agglomération de Forbach incite les usagers à la pratique du compostage individuel. Une technique naturelle, simple à mettre en œuvre et efficace. Composter, c'est trier et recycler, chez soi, les déchets biodégradables de la maison et les déchets verts du jardin comme les tontes de gazon ou les feuilles mortes. Dans cette optique, la Communauté d'Agglomération de Forbach propose à la vente des composteurs plastiques d'environ 400 litres au tarif préférentiel de 25,00 € (dans la limite des stocks disponibles). Cette opération est exclusivement réservée aux particuliers, la vente des composteurs étant limitée à un exemplaire par foyer résidant obligatoirement sur le territoire la Communauté d'Agglomération de Forbach.